



# RAPPORT D'ORIENTATION

2

0

1

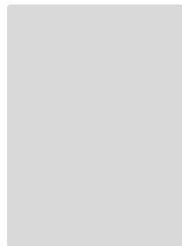
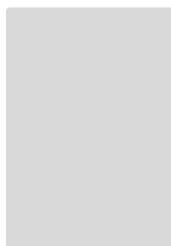
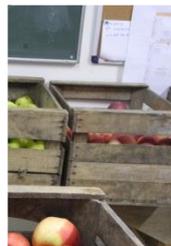
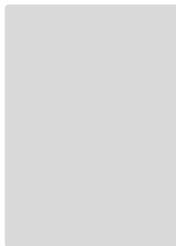
4

2

0

1

5



# SOMMAIRE

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION                                                       | 2  |
| 1. CONNAITRE ET STRUCTURER LE RESEAU                               |    |
| CONNAISSANCE DU RESEAU                                             | 4  |
| NIVEAU DE STRUCTURATION GENERALE - LES INTERAMAP                   | 4  |
| LIEN ENTRE LE NIVEAU REGIONAL ET LE NIVEAU LOCAL                   | 5  |
| OUTILS DE COMMUNICATION                                            | 6  |
| 2. AMELIORATION CONTINUE DES PRATIQUES                             |    |
| VERS UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE DE L'ETHIQUE                      | 9  |
| INTERAMAP - ESPACE PRIVILEGIE DE LA CO-CONSTRUCTION                | 10 |
| 3. FAVORISER L'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE                |    |
| L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS - CONTINU ET SUR LA DUREE | 12 |
| L'ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES TERRITORIALES                      | 15 |
| 4. DEFINIR ET PROMOUVOIR NOTRE MODELE AGRICOLE                     |    |
| UN MODELE, DES MODELES ? AVANT TOUT UNE VISION ET DES OBJECTIFS    | 18 |
| TROIS ETAPES CLES                                                  | 19 |

# INTRODUCTION

## CONTEXTE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

---

Le rapport d'orientation de cette année n'est pas fondamentalement différent de celui de l'an passé. Il est dans la continuité de celui de 2013. L'action de notre réseau s'inscrit dans la durée, c'est pourquoi nous proposons que nos orientations 2014 définissent les grandes lignes de notre travail sur les deux années à venir.

Le remarquable travail collectif effectué depuis plus d'un an, amènera l'assemblée générale du Miramap à vraisemblablement adopter dans quelques jours, la nouvelle charte de notre mouvement.

En redéfinissant les objectifs prioritaires, en tenant mieux compte des réalités des activités des groupes en AMAP, en assurant une meilleure sécurité juridique de nos échanges, la nouvelle charte sera un formidable point d'appui pour perpétuer notre modèle de partenariat entre paysans et consommateurs dans le respect des hommes et de l'environnement. L'appropriation et la popularisation de cette charte devra être l'un des grands objectifs pour les années à venir.

Après le développement rapide des groupes en AMAP ces 10 dernières années, une des grandes questions de notre mouvement est de pérenniser notre démarche qui repose sur l'implication citoyenne des consommateurs en liaison avec les paysans. Guide des bonnes pratiques, Démarche Participative de Progrès, formation des amapiens, plaidoyers, etc., seront quelques-unes des actions à mettre en œuvre,

Le succès des AMAP a permis de structurer notre mouvement. Nous sommes de mieux en mieux reconnus y compris par les acteurs institutionnels. Cependant, nous assistons parfois à quelques dérives, nous sommes également « copiés », voire combattus. Notre mouvement a donc besoin d'augmenter le nombre de groupes et d'améliorer son fonctionnement interne, de trouver des moyens humains et financiers pour y parvenir.

Le développement de l'activité agricole est tout aussi essentiel. Il s'agit bien sûr d'une agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique que nous soutenons. Pour cela il nous faut sans cesse agir dans tous les domaines pour permettre les installations d'agriculteurs dans des formules économiques viables, de susciter des « vocations », d'aider au suivi des nouveaux installés. La question des transmissions des exploitations doit aussi faire partie de nos préoccupations.



# CONNAITRE ET STRUCTURER LE RESEAU

## CONNAISSANCE DU RESEAU

---

Les travaux de modernisation du site web entrepris en 2012 et le formulaire d'adhésion de 2013 nous ont permis de structurer la connaissance des membres du réseau dans une base de données qui contient aujourd'hui les informations sur 240 AMAP et 190 fermes qui ont noué 400 partenariats.

Cette base de données devra maintenant vivre et rester à jour afin que le Réseau puisse accompagner au mieux ces partenariats. C'est pourquoi cette année, les groupes AMAP pourront mettre à jour directement les informations les concernant sur le site web ([www.amap-idf.org](http://www.amap-idf.org)) via un code d'accès. Si les données collectées par les groupes sont assez complètes (190 groupes sur les 240 recensés ont adhéré en 2013), il conviendra néanmoins de les compléter en particulier sur le nombre et le prix du panier de ces partenariats.

A l'inverse, nous disposons de beaucoup moins de données sur les fermes (seuls 34 paysans ont adhéré), les seules informations dans notre base sont celles qui ont été transmises par les groupes en partenariats avec les 190 fermes. Or une bonne connaissance de la situation des fermes est indispensable au Réseau. L'association partenaire « Les Champs des possibles » a engagé en 2013 pour le compte du pôle ABIOSOL une stagiaire pour collecter des données technico-économiques sur 25 paysans en Ile de France. Cette étude devra en 2014 être enrichie par la collecte des données de l'ensemble des fermes du réseau en proposant, en amont, une réflexion avec les paysans sur les données pertinentes et en sollicitant groupes AMAP et paysans pour les collecter.

Outre l'accompagnement des groupes, il est important de disposer de données fiables et à jour afin de renforcer notre crédibilité lorsque le Réseau répond aux sollicitations externes : participation à des événements, réponses à des journalistes, enquêtes d'étudiants ou de chercheurs, collaborations avec les autres AMAP en France, le MIRAMAP ou le Réseau international URGENCI.

Bien entendu, le Réseau devra prêter une attention particulière à l'usage et à la communication de ces données.

## NIVEAU DE STRUCTURATION GENERALE : LES INTERAMAP

---

Etant donné le nombre important de groupes AMAP en Ile-de-France et de l'étendue géographique de la région, l'échelle territoriale est essentielle à développer pour améliorer la structuration du Réseau.

Fin 2013, sur 8 interAmap identifiées, sept d'entre elles se réunissent plus ou moins régulièrement au sein du Réseau AMAP IDF. Afin de permettre de dynamiser ce maillage territorial, une attention particulière sera portée sur la relance des interAmap vivotantes, voire inactives.

Espaces de rencontres informels entre paysans et consommateurs de groupes en AMAP, les interAmap permettent d'échanger sur des sujets divers (partenariat et vie du groupe AMAP, évolution de leurs pratiques, mutualisation de leurs outils...) et de mobiliser collectivement les amapiens sur des enjeux locaux (préservation des terres agricoles, aide à l'installation de porteurs de projet). Les années 2014 et 2015 vont quant à elles être marquées par deux thématiques fortes dont les interAmap doivent se saisir :

- L'appropriation de la nouvelle charte : questionnement et échanges autour de l'appropriation des principes fondamentaux de la nouvelle Charte des AMAP et sa mise en pratique concrète au sein des partenariats ;
- La définition du modèle agricole et alimentaire.

C'est à travers ces moments d'échanges et d'intelligence collective qu'il sera possible de construire ensemble les actions futures. La contribution des amapiens au sein des interAmap est indispensable pour avancer : la richesse des débats qui en émanent le prouve.

A travers l'appropriation de thématiques politiques et structurantes sur les valeurs des AMAP, les interAmap grandissent et mûrissent. Le Réseau a la volonté d'accompagner ces interAmap pour aller plus loin, en mettant à disposition un catalogue (édité en 2013) qui sera mis à jour régulièrement au cours des années, selon les chantiers menés à l'échelle régional du Réseau AMAP IDF. Les réflexions des amapiens au sein des interAmap serviront à enrichir les débats menés au sein du Collectif.

Ces interAmap peuvent aussi être le relai pour répondre aux sollicitations externes reçues à l'échelle régionale. En fonction de la localité géographique de l'évènement, la sollicitation peut être relayée à l'interAmap concernée et traitée ainsi par les amapiens moteurs sur leurs territoires.

Un autre type d'interAmap se développe, autour de la couveuse d'activités agricoles « Les champs des possibles ». Partageant des parcours communs, des problématiques semblables, les groupes AMAP et les couvés ont un intérêt à se réunir pour échanger sur ces sujets (fonctionnement de la couveuse, accompagnement une fois la période test terminée...). Une première rencontre a eu lieu en 2013 et d'autres seront organisées en 2014 et 2015.

## LIEN ENTRE LE NIVEAU REGIONAL NIVEAU LOCAL

---

La première rencontre des Adhérents Relais (ou « Référénts Réseau ») France s'est tenue le 17 novembre 2013 dans les locaux du Réseau. Cette journée a confirmé qu'il y a un chaînon manquant dans la communication entre les groupes et le Réseau. Au cours de cette journée, les participants ont dessiné le portrait type des adhérents relais : ce sont les amapiens qui font le lien entre l'échelon régional du Réseau des AMAP-IdF et leur groupe. Ils sont en charge de relayer, en les animant, les informations du Réseau vers leur groupe et inversement. Ils ont fait le constat qu'il était important de travailler cette question et en particulier sur les outils à mettre en place pour faciliter cette

communication : forums, liste de communication... Un groupe de travail s'est constitué mais ne s'est pas encore réuni, il devra en 2014 se saisir du sujet et s'étoffer avec tous les adhérents relais des AMAP qui souhaitent le rejoindre. Les questions à dresser sont entre autres : le partage d'informations locales dans le prolongement des sollicitations traitées par la commission communication, le partage des supports pédagogiques élaborés par le réseau, l'identification de personnes ressources, l'organisation de visites de groupes, le partage d'une expérience en réponse à une question d'un groupe...

Concernant le lien entre le Réseau régional et les paysans la problématique est sensiblement différente : des outils spécifiques existent : journée inter paysans, liste de diffusion « paysans en AMAP », autres canaux de communications et relais d'informations via le GAB les organisations professionnelles... Toutefois, ces outils permettent principalement d'adresser des questions ou des problématiques «de paysans». Or les besoins d'échange d'informations autour du partenariat nécessitent de recueillir l'avis et les expériences des groupes mais aussi des paysans. Les réponses aux sollicitations d'étudiants, de chercheurs ou aux questions de journalistes ou des groupes doivent se nourrir également du point de vue des paysans. Les moyens d'associer au mieux les paysans du réseau devront être travaillés en 2014 -2015 et s'enrichir d'un retour d'expérience continu.

## OUTILS DE COMMUNICATION

La communication est un levier d'action pour renforcer le Réseau : vis-à-vis de nos partenaires, avec les groupes AMAP et les paysans membres. En ce sens, le Réseau a pour objectif de consolider les outils existants, et d'en développer d'autres pour répondre en partie aux demandes des groupes AMAP, véritables relai de l'information à l'échelle locale.

## UNE LETTRE D'INFORMATION POUR VEHICULER LES INFORMATION REGIONALES ET LOCALES

Avec une reprise des parutions en 2013, et le lancement d'une nouvelle maquette, deux numéros seulement de la lettre d'informations « Sous les pavés la terre » ont été édités. Pour les années 2014 et 2015, le Réseau a la volonté de renforcer cet axe en se fixant les objectifs suivants :

- Maintenir un rythme de parution bimestriel
- Mettre en place un groupe communication constitué de membres du Collectif et d'amapiens bénévoles
- Impliquer plus largement les amapiens dans la rédaction des articles
- Relayer les informations locales

- Informer les groupes et paysans des actions et missions réalisées à l'échelon régional du Réseau

Il existe en effet un enjeu à mobiliser davantage les amapiens sur ce volet « communication interne », principalement pour la rédaction d'articles permettant de refléter les actions menées localement.

Cette lettre d'informations doit traduire l'ensemble des actions du mouvement AMAP sur le territoire francilien.

## LE SITE WEB DU RESEAU AMAP IDF ESPACE QUI S'OUVRE AUX GROUPES

Le site WEB, véritable outil de communication, constitue un espace privilégié pour le transfert d'informations. Constitué comme un outil pour développer la communication externe, le site a aussi été élaboré pour être un support utile aux groupes AMAP : espace privé pour mise à jour de ses informations, page interAmap.

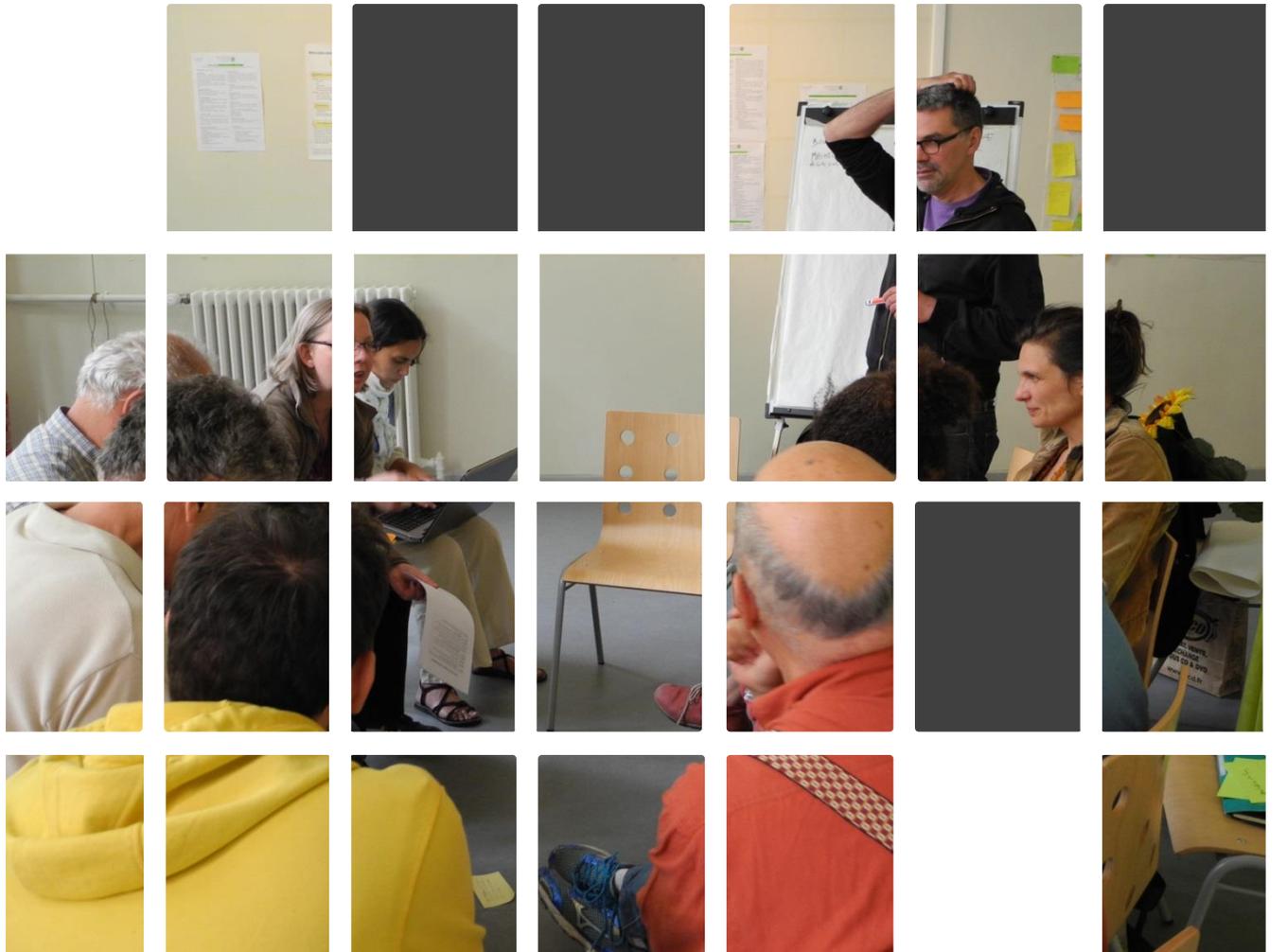
D'autres espaces et liens sont à créer :

- La mise en ligne et l'actualisation régulière des événements locaux des groupes AMAP pour sensibiliser l'ensemble des franciliens aux actions menées sur les territoires ;
- La mise en place d'un flux RSS du site web du Réseau AMAP IDF vers les différents sites web des groupes AMAP (transfert automatique des informations disponibles sur le site web du Réseau AMAP IDF vers les sites des groupes AMAP).

## LES AUTRES SUPPORTS A IMAGINER ET A DEVELOPPER POUR OUTILLER LES GROUPES

Nombreux sont les groupes AMAP à participer à des manifestations grand public (salons, festivals...), à organiser des événements locaux pour parler du mouvement des AMAP, de l'agriculture paysanne et citoyenne. Soutenir ces temps d'échanges avec les citoyens participe à la diffusion du modèle agricole et alimentaire défendue par le Réseau AMAP IDF et il existe donc un réel enjeu à accompagner les groupes AMAP dans ces actions de sensibilisation. Cet accompagnement peut se traduire à travers la mise à disposition d'outils qui sont à réfléchir conjointement avec les groupes AMAP moteurs sur leurs territoires.

Ces outils peuvent également être utiles pour renforcer les groupes AMAP en les diffusant aux amapiens membres et aux nouveaux arrivants en période de renouvellement de contrats.



# AMELIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

# VERS UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE DE L'ÉTHIQUE

L'amélioration continue de la qualité des pratiques au sein des partenariats AMAP est l'un des domaines pour lequel la notion de « réseau » prend particulièrement son sens. Le nombre de partenariats ne permet pas aux salariés et administrateurs de les suivre avec l'assiduité qu'ils méritent. Au niveau du réseau régional, l'objectif est donc avant tout de continuer à mettre l'accent sur les formations collectives (soirées créateurs, formations « Paysan en AMAP », formation « Responsables de groupe en AMAP », formation « Animation de réunion »...) et sur la structuration des interAmap.

Face à l'enjeu de promouvoir collectivement la viabilité de notre modèle, c'est bien la communauté de l'ensemble des membres adhérents au Réseau qui est concernée par la bonne santé des partenariats de la région. Que ce soit au niveau de l'accompagnement des **nouveaux partenariats** (poser les bonnes bases, etc.), l'accompagnement des **partenariats en cours** afin d'assurer leur pérennité (questionnements sur telle ou telle pratique, dérives, conflits) ou la **construction collective de l'éthique** (identification des « bonnes pratiques », expérimentation et créativité permanentes, etc.), c'est ensemble, paysans en Amap et amapiens, que nous devons être collectivement porteurs du souci d'améliorer constamment la qualité de nos pratiques.

Pour cela, le Réseau Amap IdF conçoit la mise en place progressive de la Démarche Participative de Progrès (DPP) comme l'outil privilégié pour développer la montée en compétences des espaces les plus pertinents sur ces sujets : les **interAmap**. A terme en effet, c'est à cet échelon, où l'interconnaissance personnelle est possible et facile, que pourront se traiter des questions telles que le soutien à un partenariat commençant à tanguer, l'appui à un groupe en difficulté interne via le témoignage de pairs voisins, l'interpellation des partenariats présentant une ou des pratiques manifestement déviantes, etc.



## INTERAMAP : ESPACE PRIVILIGIE DE LA CO-CONSTRUCTION

---

Les interAmap doivent devenir des espaces privilégiés d'échanges constructifs et bienveillants permettant, lors de réunions régulières, des partages entre groupes et producteurs sur les expériences vécues, les obstacles rencontrés, les solutions testées et les enseignements tirés. En s'appuyant ainsi sur l'intelligence collective, elles viendront nourrir peu à peu l'amélioration continue de la qualité de la communication au sein des partenariats, condition première de l'esprit du partenariat AMAP basé sur la construction de la relation de confiance entre producteurs et membres du groupe.

C'est un chantier à long terme et continu, dont la nouvelle étape en 2014 consistera à lancer le chantier d'appropriation des principes fondamentaux de cette nouvelle Charte des AMAP ! L'animation du chantier de réécriture de cette Charte en 2013 a donné lieu à de nombreuses démarches collectives qui ont initié une belle dynamique au sein du Réseau. Que cet élan serve de tremplin pour l'impulsion de la mise en place de la DPP en Ile de France, qui a pour vocation qu'à terme, chacun, amapien ou paysan en AMAP, ait pu faire siens les fondamentaux du mouvement, et soit alors à même de contribuer activement à trouver les bonnes solutions à nos questionnements (contrats hors maraichage, proximité, etc.)





# FAVORISER L'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE

Depuis 2009, quatre structures, le Réseau des Amap en Ile-de-France, la couveuse d'activités agricoles et rurales « Les Champs des possibles », Terre de Liens Ile-de-France, et le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France, ont réuni les expertises de leurs réseaux et leurs savoir-faire dans le cadre d'un partenariat pour favoriser l'installation agricole : le pôle d'accompagnement des projets agricoles biologiques et solidaires en Ile-de-France (Pôle Abiosol). Depuis sa création, ce partenariat se consolide d'années en années et gagne à la fois en efficacité et en reconnaissance. Chaque structure investit 1 à 2 temps plein sur l'installation. Depuis 2009, le Réseau AMAP IdF salarie 2 personnes à temps plein sur cette mission.

Le Pôle Abiosol propose une offre globale d'accompagnement aux porteurs de projet, aux collectivités et aux citoyens souhaitant soutenir des projets d'installation en agriculture agro-biologique sur le territoire francilien. Il intervient auprès d'acteurs multiples tels que les agriculteurs, les porteurs de projet, les élus, les techniciens des collectivités territoriales, les propriétaires fonciers et les citoyens, dans un souci constant de dialogue territorial avec chacune des parties.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS : CONTINU ET SUR LA DURÉE

---

Depuis 2009, chaque année, entre 40 et 60 personnes se manifestent auprès du Pôle Abiosol pour un accompagnement de leur projet d'installation. Une grande majorité d'entre eux n'étant pas issus du monde agricole, la construction et la mise en œuvre de leur projet d'installation nécessite davantage de temps en particulier pour se former et acquérir les savoir-faire pratiques du métier, pour mobiliser le financement nécessaire pour leur future exploitation, et pour acquérir une terre. De plus, beaucoup de porteurs de projet souhaitent s'installer progressivement dans le but de sécuriser leur modèle économiquement. Il faut compter environ 3 ans en moyenne pour passer du stade de l'idée à l'installation effective d'un porteur de projet.

Depuis 2009, 53 personnes se sont ainsi installées en agriculture biologique dont 40 en Ile de France. Ces nouvelles installations sont généralement parfaitement viables techniquement et économiquement.

## UN ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS QUI S'ADAPTE AUX BESOINS

L'installation en agriculture paysanne nécessite un accompagnement spécifique, et c'est pour répondre à cette demande que le Pôle Abiosol a développé une offre d'accompagnement qui s'étoffe et se professionnalise d'année en année.

Ainsi, les porteurs de projet reçoivent :

- Un accompagnement individuel sur la construction du projet dans sa globalité. Cette personne favorisera aussi la mise en réseau du porteur de projet avec les autres porteurs de projet et avec les paysans installés. Etre en relation avec les autres paysans est en effet un facteur essentiel pour la réussite d'un projet d'installation.
- Des conseils individualisés, des thématiques spécifiques (foncier, commercialisation, cahier des charges bio ...)
- Des informations sur les pistes foncières, les offres d'emploi, l'évolution des politiques d'aides et d'installation.

Plusieurs types de formations et temps d'échanges sont également proposés : une formation sur la construction du projet « De l'idée au projet », des formations thématiques pour approfondir un volet spécifique (chiffrage du projet, installation en collectif, construction du planning de semis en AMAP, enregistrement comptable, principes AMAP...), des formations techniques, des « cafés installations » etc...

Enfin, des dispositifs de mise en situation permettent aux personnes d'acquérir des compétences pratiques du métier tout en étant accompagné. Ils peuvent ainsi être salarié agricole en bénéficiant d'un appui particulier du paysan (parrainage), effectuer des stages plus ou moins longs, avoir un voisin tuteur au moment de l'installation ou entrer en couveuse d'activités pour tester leur projet d'installation pendant 1 à 3 ans.

Chaque année, ces actions se poursuivent et se développent. En 2014 et 2015, le Pôle Abiosol continuera de le faire.

## LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS : UN ENJEU DES PROCHAINES ANNÉES

En Ile de France, 1460 exploitations ont disparu en dix ans : cela représente 2 exploitations sur 3 en maraîchage et 1 sur 7 en grandes cultures (source Agreste 2011). Pour transmettre leur exploitation, les paysans se retrouvent face à de nombreuses questions qu'elles soient juridiques, économiques, sociologiques ou personnelles. Le Pôle Abiosol a initié en 2013 des actions pour accompagner ces transitions et le Réseau AMAP IdF souhaite dans les années à venir s'y investir davantage.

## UNE ACTION SPÉCIFIQUE POUR ENCOURAGER LES VOCATIONS AGRICOLES

Pour répondre à la nécessité du développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France et anticiper la déprise agricole des prochaines années, il est indispensable d'impulser et d'encourager les vocations agricoles. C'est pourquoi le pôle Abiosol a inscrit parmi ses objectifs celui d'accompagner l'émergence de projets d'installation en menant des actions de sensibilisation ciblées au métier de paysan.

## DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER ET CONVAINCRE

Afin d'améliorer l'appui aux porteurs de projet et de mieux sensibiliser et convaincre les acteurs des territoires (notamment les élus des collectivités ou les acteurs du monde agricole) sur la pertinence de l'agriculture promue par le Pôle Abiosol, la réalisation d'une analyse technico-économique exploitations en maraichage biologique commercialisant en AMAP est devenue indispensable. En 2013, une étude a été lancée pour montrer le niveau de viabilité, de reproductibilité économique, de transmissibilité des exploitations maraichères biologiques en AMAP. L'étude en elle-même sera terminée en mars 2014 mais un travail important de valorisation et d'actualisation des résultats devra être poursuivi dans les années à venir.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

---

Le Réseau AMAP IdF et Terre de liens IdF portent l'axe territoire au sein du Pôle Abiosol. Cet axe vise à travailler avec les structures gestionnaires des territoires : collectivités, territoires de projets etc. de façon à impulser des dynamiques visant à stimuler l'implantation de nouvelles activités agricoles sur les territoires. Pour rappel nos structures sont toutes engagées au sein du Pôle Abiosol dont l'objectif premier est l'installation de nouveaux agriculteurs. L'axe territoire y travaille en proposant des accompagnements allant de l'aménagement d'espaces dédiés à des installations en passant par des sensibilisations, ou du moins accompagnement de dynamiques citoyennes, désirant s'emparer de la problématique de l'installation et de la mobilisation du foncier agricole.

## UN ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le contexte francilien, nous confronte à des collectivités qui se positionnent selon leur implantation territoriale (hyper urbain, périurbain-petite couronne et périurbain-rural dans la grande couronne). Elles se positionnent comme des structures d'aménagement de l'espace dans lequel la question de l'agriculture, au sens d'agriculture de production, n'est pas abordée de façon évidente. Nous nous confrontons à des Etablissements publics d'aménagements, des services aménagements et développement économique au sein desquels l'entrée agriculture n'est pas un réflexe. Toutefois, les collectivités avec lesquelles nous avons aujourd'hui des relations importantes sont dans la majeure partie situées dans le périurbain-rural, souvent héritage de Villes nouvelles. Ces structures commencent à intégrer la question agricole et font appel à nous pour nos compétences en agriculture biologique de proximité.

Pour 2014, nous concentrerons nos actions envers les EPCI<sup>1</sup> et les territoires de projet (PNR<sup>2</sup>, Territoires agri-urbains, territoire à enjeu eau) en nous appuyant sur les partenariats tissés en 2013. La réussite de ces actions passe aussi par la sensibilisation et la formation des élus et techniciens des collectivités territoriales qui d'une part possèdent souvent du foncier, et d'autre part ont des compétences d'urbanisme (PLU<sup>3</sup>, SCoT<sup>4</sup>, délivrance des permis, etc.)

---

<sup>1</sup> Etablissement public de coopération intercommunale

<sup>2</sup> Parcs naturels régionaux

<sup>3</sup> Plan local d'urbanisme

<sup>4</sup> Schéma de cohérence territoriale

## UN ACCOMPAGNEMENT DES AMAPIEN-E-S

Les amapiens sont une force vive pour mener des actions visant à faciliter l'installation de paysans sur leur territoire car ils sont «sur le terrain» et sont donc les mieux placés. Ils peuvent à la fois effectuer une veille sur les terres disponibles et agir eux-mêmes ou auprès des décideurs locaux pour promouvoir l'agriculture paysanne.

En 2014, notre ambition est de développer une réelle dynamique citoyenne de territoire. Les bénévoles et citoyens dont la majeure partie vit en milieu urbain et périurbain sont essentiellement mobilisés sur des actions de sensibilisation. Cependant, ils peuvent être à l'origine d'une piste d'accompagnement de collectivités, interpeller leurs élus ou encore identifier un agriculteur proche de la retraite. Ils peuvent aussi, faisant partie d'une Amap, souhaiter voir s'installer un producteur sur leur commune mais sans être partie prenante de l'accompagnement des collectivités alors même qu'ils sont des acteurs majeurs du territoire pour les questions d'agriculture de proximité et d'alimentation locale. C'est dans ce cadre que nous souhaitons, pour l'année 2014, développer une méthodologie impliquant encore plus les Amap locales.



# DÉFINIR ET PROMOUVOIR NOTRE MODÈLE AGRICOLE

# UN MODÈLE, DES MODÈLES ? AVANT TOUT UNE VISION ET DES OBJECTIFS

---

L'année 2013 a été marquée par une double dynamique :

- En interne du mouvement, le chantier de réécriture de la Charte a permis de réfléchir, échanger, identifier, se concerter et finalement se mettre d'accord sur des notions-clé et fondamentales du modèle AMAP ;
- Au-delà du mouvement, une année riche en concertations nationale et régionales sur les politiques publiques a amené le Réseau AMAP IdF à affirmer et porter ses positions tant auprès des décideurs publics qu'auprès de ses partenaires proches afin d'identifier les positions communes et les positions spécifiques.

Le croisement de ces deux dynamiques conduit le Réseau à mettre l'accent pour 2014 sur la définition, l'appropriation et la diffusion du modèle agricole et alimentaire qu'il souhaite développer.

En effet, le mouvement AMAP est clairement porteur d'une vision nouvelle de la société et s'inscrit dans un vaste mouvement de la transition. Il apporte des idées innovantes dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation mais aussi plus largement de l'Economie Sociale et Solidaire. Non seulement il expérimente dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation des solutions d'ores et déjà viables, mais il a également pour objectif d'être un des outils de la transition vers un autre modèle de société plus solidaire et plus respectueux de la nature et des autres. Contribuer à inventer et à construire le modèle de demain fait partie de sa raison d'être.

Les échanges de l'année 2013 concernant l'écriture de la nouvelle charte des AMAP nous ont permis de constater que l'ensemble des membres du réseau partagent un socle commun de valeurs qui guident nos actions : partage, solidarité, confiance, transparence, citoyenneté active, coopération et intelligence collective,...

Au-delà de ces valeurs fondamentales, il n'existe pas encore de déclinaison détaillée d'un « modèle » en tant que tel. La richesse du mouvement AMAP tient avant tout dans sa diversité car il est fondé sur la relation à l'autre. Dans ce cas peut-on vraiment parler d'« un » seul modèle AMAP ? Il y a peut-être une diversité de modèles qui, nourris les uns des autres, contribuent à créer, inventer, un nouveau rapport à l'agriculture et l'alimentation pour tendre vers un nouveau modèle plus satisfaisant. Celui-ci, il nous faut le construire pas à pas. Mais nous avons dès aujourd'hui les moyens d'agir pour transformer ce rapport et répondre mieux aux défis de demain, en s'appuyant sur la vision qui sous-tend le mouvement depuis ses débuts en 2001.

Pour le Réseau Amap IdF, il est donc essentiel que cette vision soit :

- partagée : issue de discussions à la base, notamment avec les paysans, et pas de « spécialistes » ; elle tirera sa légitimité de la confrontation permanente à la réalité du terrain ;
- affirmée : afin de pouvoir se positionner clairement au niveau régional comme aux niveaux territorial (interAmap) et local (groupes Amap), et aussi par rapport aux partenaires proches et aux décideurs publics (élus locaux, régionaux et nationaux).

## TROIS ÉTAPES CLÉS

La proposition de nouvelle Charte des AMAP qui sera soumise pour validation à l'AG Miramap en mars 2014 est le résultat d'une consultation nationale.

Ce texte exprime les valeurs et les objectifs qui unissent l'ensemble des partenaires, producteurs et amapiens, au sein du mouvement des Amap. Il est la boussole qui donne un cap à nos actions afin que, dans toute leur diversité, elles convergent vers des objectifs partagés.

Un vaste chantier d'appropriation de ce texte sera donc à mener en 2014 auprès de l'ensemble des membres du Réseau IdF. Cela constituera le socle indispensable qui permettra d'aller plus loin par la suite vers l'analyse et l'amélioration de nos pratiques en direction de ces objectifs.

### a) Se donner les moyens de marcher collectivement vers ce modèle

Pour atteindre les objectifs de long terme évoqués dans la Charte, les AMAP ont deux moyens d'actions forts / puissants à leur disposition : d'une part travailler à l'amélioration continue des pratiques au sein des partenariats eux-mêmes, et d'autre part affirmer / pousser / promouvoir activement leur modèle au sein de la société dans son ensemble.

#### En interne : la Démarche Participative de Progrès (DPP)

Ainsi que présenté dans la partie précédente (ie : 3. Amélioration continue des pratiques), l'objectif de la Démarche Participative de Progrès (DPP), en réflexion au sein du Réseau IdF depuis quelques temps, est de consolider le modèle AMAP de l'intérieur afin d'améliorer sa viabilité et sa crédibilité.

Il n'y a pas de partenariats idéaux, mais tous peuvent être le lieu où imaginer et expérimenter des pratiques permettant de s'améliorer vers toujours plus de cohérence entre la fin visée et les moyens qu'on se donne, entre le but et le chemin.

Avec la DPP, il s'agit donc pour le Réseau AMAP IdF d'initier des échanges collectifs basés sur des principes d'auto-évaluations, de transparence et de bienveillance, dans le but de faire émerger des « bonnes pratiques » et de les mutualiser à l'échelon régional.

#### En lien avec l'extérieur : avancer notre vision de la société

L'objectif est d'affirmer notre vision de la société au-delà du mouvement des Amap. Le modèle AMAP conçoit l'agriculture avec les citoyens. Ce changement de vision de l'agriculture, c'est celle d'une rencontre inédite et durable entre paysans et citoyens dans le cadre d'un nouveau contrat social. Le consommateur s'impliquant dans la vie de la ferme (préfinancement, coup de main divers, participation à l'acquisition du foncier, etc.) et le paysan assurant une totale transparence sur son activité, les deux acteurs deviennent co-responsables de la production. Ces nouveaux « co-producteurs » assument conjointement risques et bénéfices du nouveau modèle agricole.

Constatant que ce modèle fonctionne quand les citoyens sont activement partie prenante, le Réseau AMAP IdF souhaite que le rôle des citoyens soit au cœur de la démarche pour défendre et promouvoir notre vision, au-delà des fermes. A ce jour, nous n'utilisons que très peu notre « force citoyenne ». Or l'union fait la force : il est donc nécessaire de nous organiser pour agir collectivement et lever les obstacles qui pourraient entraver nos initiatives.

Le cadre législatif et financier encadrant nos pratiques pourrait être amené à évoluer au cours des années à venir à travers la mise en place de nouveaux conseils municipaux suite aux élections de

mars 2014, à l'élection de nouveaux députés européens en mai 2014 ou encore aux élections régionales de 2015. Notre mobilisation autour de ces échéances nous permettra de contribuer à l'émergence d'un environnement politique favorable à la transition vers le modèle de société auquel nous aspirons.

#### **b) Affiner ce modèle**

A l'image de la nature, notre modèle se doit d'être diversifié, vivant et en constante évolution. De la DPP, on retirera au fur et à mesure les « bonnes pratiques », celles qui fonctionnent. Du processus de plaidoyer, on retirera une incitation permanente à consolider notre pensée, à préciser nos arguments. Des deux mêlés, on retirera de préciser et d'améliorer le modèle.

« La démarche d'expérimentation et de créativité reste au cœur de la charte pour inscrire les AMAP dans un mouvement citoyen, vivant et transformateur » (dernière phrase de la Charte 2014).

Le modèle promu par les AMAP finalement existe *et* n'existe pas encore... Il guide les pratiques concrètes et se faisant, se construit jour après jour, ensemble.

